



**SEANCE DU 16 JUILLET 2020**

**DELIBERATION N° 12**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 29  
Pour : /  
Contre :  
Abstentions :

L'an deux mil vingt, le seize juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Complexe Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

**Date de convocation : 10 juillet 2020**

**Membres présents** : F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, M.EVENE-MATEO, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S.DARRIGUES, P.ACEDO, JM GUTIERREZ, J.DARRIGADE, C.DUFOUR, G.GALASSO, C.DUPIN, S. PUYO, JP CAZAUX, JP ALPHA, A.DARTIGUES, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, H.ETCHENIQUE, M.BECRET, J.RANCE

**Membres absents excusés ayant donné procuration** : S.MOREIRA (pouvoir à S.DARRIGUES), X.BAYLAC (pouvoir à JM GUTIERREZ), C.DOS SANTOS (pouvoir à J. DOS SANTOS), CH MARTIN (pouvoir à M.BECRET), E.SERRES (pouvoir à F.GONZALEZ), F.BILLARD (pouvoir à MA THEBAUD), K.PERY (pouvoir à M.EVENE)

**Secrétaire de séance** : C.DUPIN

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales « Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2121-29 et L 2121-33,

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la Commune au sein des différentes associations notamment celle du Comité des Œuvres Sociale du Personnel Communal et du CCAS,

Il propose de désigner 2 membres du conseil municipal suivant l'article 5 des statuts :

- . Francis GONZALEZ, Vice-Président de droit
- . Jean Marie GUTIERREZ

**Objet :**  
**Comité des  
œuvres sociales  
du personnel  
communal et du  
CCAS : délégués  
du Conseil**

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 064-216401406-20200720-12\_16\_07\_2020-DE

Conformément à l'Article L2121-21 du Code des Communes et des Territoriales, il est proposé de procéder à l'élection de ces membres par vote à main levée.

**Le Conseil Municipal,**

**se prononce** par vote à main levée avec 29 voix pour les candidatures de :

. Francis GONZALEZ, Vice-Président de droit

. Jean Marie GUTIERREZ

Messieurs Francis GONZALEZ et Jean Marie GUTIERREZ représenteront la Ville de Boucau au sein du Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal et du CCAS.

**Pour extrait certifié conforme**

**Boucau, le 20 juillet 2020**

**Le Maire,**

